

La commission de la recherche de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu la délibération CA-2023-15 relative à l'élection du président de l'université ;

Vu la délibération CA-2024-89 relative à l'approbation du budget initial 2025 ;

Vu la délibération CoRe-2023-13 relative à l'élection du vice-président en charge de la recherche ;

Vu la délibération CoRe-2024-14 relative à l'approbation de la répartition des crédits recherche pour l'année 2025 ;

Considérant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la commission de la recherche (CoRe) est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Hugues Brisset, vice-président en charge de la recherche ;

Considérant que :

- l'Université de Toulon (UTLN) soutient chaque année le dispositif doctoral en mettant à disposition une dizaine de contrats doctoraux établissement sur financements propres de l'UTLN, auxquels s'ajoutent les supports annuels du dispositif de thèses en cotutelle ;
- pour l'année 2025-2026, l'UTLN prévoit l'attribution de 12 contrats doctoraux établissement ; qu'il appartient à la CoRe de ventiler les supports de contrats doctoraux entre les Ecoles Doctorales :
 - o ED 509 « Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines » ;
 - o ED 548 « Mer et Sciences » ;

Après en avoir délibéré par 20 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions sur 26 membres présents et représentés ;

APPROUVE

Article 1 : Ventilation des contrats doctoraux

La ventilation des 12 contrats doctoraux entre les deux champs disciplinaires au sein des deux Écoles Doctorales au titre de l'année 2025-2026 est fixée comme suit :

École Doctorale	2025-2026
ED 509	6
ED 548	6
Total	12

Fait à La Garde, le

*Classée au registre des actes sous la
référence **Délibération CoRe-2025-02**
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN et
transmise au Recteur de région
académique, chancelier des universités*

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

26 membres sont présents (17) ou représentés (9) à l'ouverture du point

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
LEROUX Xavier	Président	A	
MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CoRE)			
ADOUANE Karim	Collège D : Autres enseignants	R	DI MANNO Thierry
AJROUD Aïmed	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	R	SEVIN-DURET Danièle
ANDRAL Bruno (T) OPDERBECKE Jan (S)	Collège des personnalités extérieures IFREMER	R	BRISSET Hugues
BELEC Lénaïk	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
BOYER Alain	Collège B : Personnels HDR	P	
BRÉCARD Dorothée	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BRESSY Christine	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BRISSET Hugues	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CARRIERE Pascal	Collège B : Personnels HDR	P	
CHAILAN Jean-François	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CHAUVET Vincent	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	R	DI MANNO Thierry
DEBUCHY Vivien (T) BIKERCHALEN Salma (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	A	
DI MANNO Thierry	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
DROGI Nicolas	Collège des personnalités extérieures Désigné à titre personnel	P	
KOUYOUUMDJIAN Florence (T) <i>Siège vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	A	
LÉVÊQUE Laure	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
MERDY Patricia	Collège B : Personnels HDR	P	
MERLEN Alexandre	Collège B : Personnels HDR	P	
MURISASCO Élisabeth	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
PEDRONI Manon (T) SAEZ Jade (S)	Collège des personnalités extérieures Pôle Mer Méditerranée	R	BRISSET Hugues
PEREZ Sophie	Collège B : Personnels HDR	R	BOYER Alain
PICARD Ludovic (T) <i>Siège Vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	P	
PIN Virginie (T) KUNTZ Sandra (S)	Collège des personnalités extérieures Région PACA	R	BOYER Alain
PUECH Jean-François	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	P	
RICHARD Arnaud	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
SAILLARD Marc	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	R	MURISASCO Elisabeth
SEVIN-DURET Danièle	Collège F : Autres personnels	P	
SCHAEFFER Fabien (T) <i>Siège vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	A	
SCHNEIDER Frédéric	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	R	BRESSY Christine
VILLAIN Sylvie	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
VISCIOLA Simone	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	A	